



RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

CENON : RENOVATION ENERGETIQUE DE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES - CENON

N° D'AFFAIRE : C25169835 N° CHRONO : 3	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 22/04/2026 SIGNATURE NOISEL Regis	CHANTIER AVENUE DU PDT VINCENT AURIOL 33150 CENON	 OBSERVATIONS
---	--	--	---

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.

Le dossier examiné a été reçu :

Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel
F	Fonctionnement des installations
Th	Isolation thermique et économies d'énergie
GTB	Gestion Technique des bâtiments

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :

L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :

- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :

- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux

concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :

- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l'exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isolements et les intercommunications ;
- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.

Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

STI - Sont exclus de la prestation :

- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.

Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

F - "Sont exclus de la prestation :

- Les niveaux d'éclairage des locaux,
- Les systèmes de production d'énergie électrique (éolien, photovoltaïque), ainsi que les capteurs solaires contribuant à la production d'eau chaude,
- Les systèmes d'assainissement autonomes,
- La protection contre le bruit et les vibrations,
- Les évacuations des produits de combustion,

- Les paramètres de performance des ascenseurs, escaliers mécaniques, trottoirs roulants,
- La qualité environnementale, l'efficacité énergétique, la contamination bactériologique, la compatibilité électromagnétique, la qualité des énergies, la surtension d'origine atmosphérique,
- La performance de la production locale d'énergie, utilisée sur site,
- Les installations et systèmes d'échanges d'informations et de commandes en vue du pilotage à distance, ainsi que les systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments prévus à l'article R.175-2 du CCH,
- La présence d'Apave lors de la réalisation des mesures et essais."

Th - Dans le cas d'une opération soumise à la RE2020, la mission ne porte pas sur le volet environnemental.

GTB - "Sont exclus de la prestation :

- L'examen des systèmes de sécurité incendie et de mise en sécurité incendie,
- La réalisation des mesures en vue, notamment, de vérifier les performances du système,
- L'examen et la vérification des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments prévus à l'article R. 175-2 du Code de la Construction et de l'habitation."

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES	5
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION	6
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION	7
4. SYNTHESE DES AVIS	8
5. AVIS AU STADE CONCEPTION	10
6. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE	19
7. DOCUMENTS EXAMINES	20
8. DIFFUSION	21

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

CENON : RENOVATION ENERGETIQUE DE CENTRE DES FINANCES
PUBLIQUES
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.

A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.

Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.

Date de référence prise par défaut : 18/06/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 18/06/2025
- Montant prévu des travaux : 1 518 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m
- ERP de 5ème catégorie : Général

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : MINISTERE DE L ECONOMIE ET DES
FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE
CITE ADM LEMARESQUIER JOLIMONT
31500 TOULOUSE

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Bureau : Public, administrations

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique : - HAND : relative à l'accessibilité de ERP

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

 ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE Dispositions générales 	 STRUCTURE BETON Planchers 
 TERRASSE ETANCHEE INACCESSIBLE Dispositions générales 	 MENUISERIES EXTERIEURES Dispositions générales  En aluminium ou acier RPT 
 BARDAGES RAPPORTES Support béton ou maçonnerie 	 FACADES A OSSATURE BOIS Dispositions générales 

4.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

CONTROLE DES
ETABLISSEMENTS – (GN11 et
12) ●



STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

CONCEPTION ET REALISATION
DES INSTALLATIONS
ELECTRIQUES – (Section 2) ●



SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

CONSTRUCTION,
DEGAGEMENTS, GAINES –
(PE5 à 12) ●



STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

DOSSIER TECHNIQUE – (Art.
13) ●
SECURITE DES
INSTALLATIONS – () ●

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :

Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l'ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :

Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambiguïté, absence de document,...). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)

Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)

Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)

Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES		
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE		
Dispositions générales	F	N°O1 - 1 Rénovation énergétique du centre de finance public , remplacement de menuiseries extérieures , mise en place isolation , ajout panneaux photo ..
STRUCTURE		
STRUCTURE BETON		
Planchers	S	Panneaux Photovoltaïques N°O2 - 1 Prévu ajout de panneaux photovoltaïques 120 m² , il conviendra de quantifier les nouvelles charges ramenées et justifier la reprise de celles-ci par la structure existante .
Planchers	S	N°O2 - 2 L'avis technique en cours de validité des panneaux sera à nous fournir . Justifier la compatibilité entre les fixations des panneaux et l'étanchéité . Dossier technique complet à nous fournir pour avis .
ETANCHEITE DE TOITURE		
TERRASSE ETANCHEE INACCESSIBLE		
Dispositions générales		

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
	F	N°O3 - 1 Prévu dépose et reprise du système d'étanchéité . Support Béton : Elastophène 25 , isolant Soprema Efigreen DUO sous avis technique , complexe d'étanchéité est de type bicouche élastomère, posé en indépendance, conforme à l'Avis Technique « ELASTOPHENE FLAM - SOPRALENE FLAM » et de classement performanciel FIT F5 I5 T4 , joints de dilatation sont réalisés conformément à l'Avis Technique Support Acier : isolant Soprema Efigreen acier sous avis technique , revêtement d'étanchéité de type monocouche élastomère, posé en semi-indépendante, conforme au document technique d'application «SOPRAFIX UNILAY» Toutefois le dossier d'exécution complet sera à nous transmettre (plans , détails , avis technique , fiche technique , ...)
MENUISERIES EXTERIEURES		
MENUISERIES EXTERIEURES		
Dispositions générales	F	N°O4 - 1 - châssis fixe faisant office de garde corps au niveau de allèges < 80 cm : prévu . hauteur de 1,19
En aluminium ou acier RPT	F	N°O7 - 1 Pas d'observations à ce stade , prévu remplacement de certaines menuiseries . Dossier d'exé complet sera à nous transmettre (avis technique, fiches techniques, certificats joints snjf , Qualicoat , etc)
FACADES		
BARDAGES RAPPORTES		
Support béton ou maçonnerie		

Données manquantes :
Description et justification de la protection contre la corrosion
Dossier technique de justification de la conformité au DTA

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
	S	N°06 - 1 Prévu système de bardage rapporté ventilé d'aspect claire-voie préfabriqué en VESTA sous avis technique CSTB L'avis technique en cours de validité sera à nous transmettre , ainsi que les plans , détails fixations et justificatifs <i>Données manquantes :</i> Tenue au vent
FACADES A OSSATURE BOIS		
Dispositions générales	F	N°05 - 1 Pas d'observations à ce stade . Ossature en bois résineux massif abouté, traité classe 3, Pare-pluie et coupe-vent intégré : Panneau type Weather Defence (Siniat) "écran thermique" Résistant au feu, classé A1 incombustible (IT 249) ou techniquement équivalent Garde au sol 20 cm : ok Toutefois , le résultats des tests d'arrachement seront à nous fournir , et les détails et justificatifs des fixations pour avis circonstancié . <i>Données manquantes :</i> Justificatifs supports existants pour façade à ossature bois
GENIE CLIMATIQUE		
	F	N°08 - 1 Le maitre d'ouvrage validera la GTB . Les pvs de réception des entreprises , visa seront à nous transmettre .

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC Art. GN			
CONTROLE DES ETABLISSEMENTS (GN11 et 12)			
Notifications des décisions (GN11)	S	N°E5 - 1	Dossier déposé et retour service instructeur à fournir
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DE 5e CATEGORIE Art. PE			
CONSTRUCTION, DEGAGEMENTS, GAINES (PE5 à 12)			
Structures, patios et puits de lumière (PE5)	F	N°E14 - 1	Façade : Bardage extérieur – Neolife Link6 Classement feu (FR) : M1 Équivalence Euroclasse : A1 ou A2-s1,d0 Habillages/ accessoires aluminium (tableaux, meneaux, profils) Classement feu (FR) : M0 Équivalence Euroclasse : A1 Menuiseries extérieures aluminium Classement feu (FR) : M0 pour les profilés Vitrages : généralement M0 (verre = incombustible) Pare-pluie / membrane extérieure (côté bardage) Les membranes pare-pluie techniques pour façades ventilées sont au minimum M2. Équivalence Euroclasse : B ou C-s1,d0 Isolation – Ouate de cellulose insufflée (traitée au sel ignifuge) Classement feu (FR) : M1 ou M2 selon la densité mise en œuvre Équivalence Euroclasse : B-s2,d0 ou C-s2,d0 Ossature bois (montants + panneaux éventuels) Classement feu (FR) : M2 Équivalence Euroclasse : D-s2,d0 Habillage déflecteur Coupe-Feu jonction plancher façade
Accès des secours (PE7)	S	N°E13 - 1	il conviendra de restituer la voie pompier située façade Ouest si elle est modifiée dans le cadre des travaux (portance , largeur , etc)
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (PE24)			
Installations électriques, éclairage (PE24)	F	D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT5 ELE_260401	

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
	N°E19 - 1 CCTP 2.6: L'ensemble de la distribution sera réalisé : - Principales, secondaires : en câble multiconducteurs de la série FR-N1X1G1-U ou AR - Terminales : en câble multiconducteurs de la série FR-N1X1G1 sous conduit ICTA ou IRL.

5.4 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail	
REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)	
	PM
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010	
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)	
Risques d'incendie (R4215-12)	F D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT5 ELE_260401 N°E17 - 1 CCTP 1.3.6.2: Dispositifs différentiels moyenne sensibilité 300 mA pour les circuits alimentant des locaux classés à risques d'incendie BE2 suivant la norme NF C 15-100.
Conformité de l'appareillage (R4215-16)	S D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT5 ELE_260401 N°E16 - 1 Les caractéristiques du matériel devront respecter le guide UTE 15-103 pour l'indice de protection.

EXIGENCES/LOCALISATION

AVIS

Eclairage de sécurité (R4215-17)

S

D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN RDC - Lots Techniques-260402,
D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT5 ELE_260401,
D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN R+1 - Lots Techniques-260402
N°E18 - 1 L'éclairage de sécurité d'évacuation doit être mis en œuvre dans les dégagements et dans tout local pour lequel les conditions suivantes ne sont pas réunies :
— le local débouche directement, de plain-pied, sur un dégagement commun équipé d'un éclairage d'évacuation, ou à l'extérieur ;
— l'effectif du local est inférieur à 20 personnes ;
— toute personne se trouvant à l'intérieur dudit local doit avoir moins de trente mètres à parcourir. Dans les dégagements, l'éclairage d'évacuation doit être réalisé au moyen de foyers lumineux dont l'espacement ne dépasse pas quinze mètres.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - NF C15-100/UTE C15-712-1

S

D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402,
D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN Toiture - Lots Techniques-260402
N°E20 - 1 Respecter l'avis de la commission du 07/02/2013 et le guide UTE C 15-712-1 pour les installations photovoltaïques (coupure générale, cheminement des canalisations DC, emplacement des onduleurs, notes de calculs AC et DC, caractéristiques du matériel DC...). **A préciser.**
Respecter l'avis de la commission du 07/02/2013, le guide UTE C 15-712-1 et les attendues du SDIS pour les installations photovoltaïques (coupure générale, cheminement des canalisations DC, emplacement des onduleurs, notes de calculs AC et DC...). **A fournir en phase EXE.**
Fournir les caractéristique du matériel DC (panneaux, onduleurs, câbles, connecteurs DC et connecteurs de terre des panneaux).
Suivant l'article 3.1.2 de l'avis de la commission du 07/02/2013, respecter une distance de 0.90 m avec les éléments installés en toiture (exutoires, moteurs de désenfumage, ventilation, ...).
A partir du 01/01/2026 et en cas de revente partielle ou totale, ENEDIS demande la conformité des onduleurs aux normes **NF EN 50 549-1 ou NF EN 50 549-2 et NF EN 50 549-10** pour les installations photovoltaïques. A vérifier auprès du fabricant des onduleurs.
Si le dépôt du permis de construire ou l'autorisation de travaux ont été réalisés après le 01/09/2025 (date d'application de la NF C15 100 aout 2024), l'installation de production devra être réalisée conformément au § 551.7 de la NF C 15-100 -1.

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DOSSIER TECHNIQUE (Art. 13)		
	S	<i>D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402</i> N°E22 - 1 Le dossier technique devra comporter les éléments suivants libellés en français : - un schéma électrique unifilaire de l'installation photovoltaïque, - la nomenclature des équipements installés mentionnant les caractéristiques et les références des éléments de remplacement (fusibles, cartouches parafoudre....), - un plan d'implantation des différents composants et modules photovoltaïques ainsi que des liaisons (canalisations) correspondantes, - une description de la procédure d'intervention sur l'installation photovoltaïque et consignes de sécurité
SECURITE DES INSTALLATIONS		
Canalisations et mode pose (Art. 11.1)	S	<i>D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402</i> N°E21 - 1 <u>Documents à fournir par l'installateur :</u> - note de calcul détaillée des canalisations (partie AC et partie DC). - schémas de câblage renseignés des caractéristiques de l'appareillage de protection (calibre, courbe de déclenchement, pouvoir de coupure, sensibilité différentielle...) et des canalisations (nature, section, longueur, mode de pose...). - plans de calpinage d'implantation appareillage et matériel. - fiches techniques panneaux, onduleurs et optimiseurs.
Connexions et enveloppes (Art. 11)	F	<i>D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402</i> N°E24 - 1 Connecteurs type MC4.
Matériels (Art. 11.2)	F	<i>D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402</i> N°E23 - 1 Onduleurs : Marque HUAWEI type SUN2000-30KTL-M3 Modules photovoltaïques : Marque JINKO SOLAR type JKM460N-54HL4-V Il conviendra de fournir le PV des équipements en phase EXE.

EXIGENCES/LOCALISATION

AVIS

Coupure - sectionnement (Art. 9)

F

D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402

N°E25 - 1 CCTP 2.5.8.1:

la coupure d'urgence du système PV sera regroupée avec le dispositif de mise hors tension du bâtiment.

6. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE

Il appartient au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre et aux entreprises, de nous communiquer les données nécessaires à l'exercice de notre mission de contrôle technique. A ce stade nous avons identifié notamment les informations ci-dessous, à nous fournir avant exécution des ouvrages. Pendant la phase de réalisation des travaux, nous rappelons qu'il appartient aux constructeurs (architecte, maître d'œuvre, entreprises) de nous transmettre les résultats des vérifications techniques qui leur incombent selon l'article R.125-19 du Code de la Construction et de l'habitation (procédures de contrôle de la qualité de réalisation, autocontrôles, ...).

MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES EXTERIEURES

En aluminium ou acier RPT

- Description et justification de la protection contre la corrosion
- Dossier technique de justification de la conformité au DTA

FACADES

BARDAGES RAPPORTES

Support béton ou maçonnerie

- Tenue au vent

FACADES A OSSATURE BOIS

Dispositions générales

- Justificatifs supports existants pour façade à ossature bois

7. DOCUMENTS EXAMINES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		CENON_Notice AMIANTE ACCEO 020426	21/04/2026
		CENON_PRO_Déposes MEX et toiture _Methodologie	21/04/2026
		CENON_PRO_Plan Masse-PLAN MASSE 100	21/04/2026
		CENON_PRO_Déposes	21/04/2026
		CENON_PRO_Equipement toiture	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN RDC - Lots Techniques-260402	21/04/2026
		PRO-02_ind0_CENON_25050196_Auvent_CFP CENON	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT06 PV_260402	21/04/2026
		CCTP Lot n°01 VRD - GROS OEUVRE - PEINTURE	21/04/2026
		CENON - ESTIMATION PRO	21/04/2026
		dpgf Lot n°01 VRD - GROS OEUVRE - PEINTURE	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN Toiture - Lots Techniques-260402	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT5 ELE_260401	21/04/2026
		PRO-01_ind0_CENON_25050196_Fixation des FOB_CFP CENON	21/04/2026
		dpgf Lot n°02 ETANCHEITE	21/04/2026
		dpgf Lot n°03 FOB - ITE - MENUISERIES EXT - STORES	21/04/2026
		Cenon PRO -Planning	21/04/2026
		CENON_PRO_DETAILS MEX	21/04/2026
		CENON NOTICE PIC 2026 04	21/04/2026
		CENON NOTICE SITE OCCUPÉ	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN Extérieur - Lot ELE-260402	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON-PRO-CCTP-LOT4 CVPBS_260401	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON-PRO-NoticeEnergie_250401	21/04/2026
		CENON_PRO_Visuels	21/04/2026
		CCTP Lot n°00 CLAUSES COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT	21/04/2026
		CCTP Lot n°02 ETANCHEITE	21/04/2026
		D-25016_DGFIP CENON_PLAN TECHNIQUE_PRO_PLAN R+1 - Lots Techniques-260402	21/04/2026
		CENON_PRO_DETAILS	21/04/2026
		CENON - Détail chiffrage PRO - MOA	21/04/2026
		CENON_PRO_FACADES COUPES PLANS	21/04/2026
		CCTP Lot n°03 FOB - ITE - MENUISERIES EXT - STORES	21/04/2026

8. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

DRFIP NOUVELLE AQUITAINE ET GIRONDE
CHRISTINE TERRANCLE
christine.terrancle@finances.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

MINISTERE DE L ECONOMIE ET DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETE
ISABEL GONZALEZ
isabel.gonzalez@finances.gouv.fr

ATELIER CMJN
flepeytre@ateliercmjn.fr